

Atelier n°30

Que devez-vous savoir pour une bonne pratique des formalités postérieures – Evolution des textes



FORMALITÉS

NIVEAU DE DIFFICULTÉ: ●●●

DURÉE: 7 heures de formation

COÛT DE LA FORMATION:

252€ TTC soit 210€ HT par participant

PUBLIC CONCERNÉ: notaire, formaliste à la place de tout public

PRÉREQUIS: Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES:

Cours dispensé en présentiel avec vidéoprojecteur.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES:

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques ; étude de cas pratiques et mises en situation selon la répartition suivante: 70% théorie / 30% pratique. Accompagné le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION:

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS:

Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/>.

- Les inscriptions sont possibles jusqu'au 17 mai 2024.
- Une confirmation d'inscription vous sera envoyée à l'issue de votre inscription.
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 3 semaines avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation et la procédure à suivre pour effectuer votre demande de subrogation.
- Pour chaque salarié inscrit, saisie par l'office des prises en charge Opco EP.
- l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.

OBJECTIFS :

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Être capable d'orienter l'acte fiscalement
- Exécuter les formalités basiques
- Être à jour des nouvelles pratiques

PÉDAGOGIE : Marie-Laure ENAULT, consultant formateur en formalités notariales Ancienne clerc aux formalités, co-responsable de l'AFNA et de la société FORMANOT. Auteur du « Guide du formaliste » Ed. F. LEFEBVRE.

Programme

Matin 9h00-12h30

Le notaire et la publicité foncière

- L'officier public : Le notaire
- L'acte authentique
- La publicité foncière

Orientation fiscale de l'acte et sa fiscalité

- L'enregistrement obligatoire, sur état, formalité unique
- La fiscalité
- La contribution de sécurité immobilière

PAUSE DEJEUNER 12h30-13h30

Après-midi 13h30-17h00

Prises de garanties

- 1 - Les associations**
- Les suretés
 - Les hypothèques légales et conventionnelles
 - Les bordereaux d'inscription

Actes de la famille

- Les changements de régime
- Les divorces

Questions diverses